

A2L BATIMENT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU

CAPITAL DE 1 000,00 EUROS

SIEGE SOCIAL : 61 AVENUE LEON GAMBETTA BOITE AUX
LETTRES N13, 82000 MONTAUBAN.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE DISSOLUTION ANTICIPEE

DU 31/12/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE DEUX JUIN.

- LES SOUSSIGNES :

- **Mr ALLOUCH BILAL** , de nationalité Française , né le 10/02/1982 à Montauban, titulaire de la CIN N° K366472, demeurant au 15 rue bêche, 82000 Montauban.
- **Mr TAHRI MOUSTAPHA**, de nationalité Marocaine, né le 01/09/1970 à Bab Marzouka (Maroc), titulaire de la carte de séjour N°2DSEIGWE1, demeurant à 1150 rue marcel guerret, 82000 Montauban

Les associés de la société **A2L BATIMENT**, société par actions simplifiée, au capital de **1 000,00 EUROS**, ont décidé de prendre certaines résolutions extraordinaires dans leur vie de sa société,

Ces résolutions sont :

- 1/ Dissolution anticipée de la société.
- 2/ Démission du président
- 3/ Désignation du liquidateur de la société et du siège de liquidation.

Les associés ont approuvé les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : les associés décident de procéder à la dissolution anticipée pure et simple de la société, vu que celle-ci n'a pas réalisé l'objet pour laquelle elle a été créée.

Cette Résolution Est Adoptée A L'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : suite de la résolution précédente, le président **Mr ALLOUCH BILAL** décide de démissionner de ses fonctions et reconnaît avoir reçu tous leurs droits pour la période de leur gestion. L'assemblée Générale a accepté la démission.

Cette Résolution Est Adoptée A L'unanimité

TROISIEME RESOLUTION : L'assemblée générale nomme **Mr ALLOUCH BILAL** comme liquidateur de la société et fixe l'adresse du président comme siège de liquidation.

Cette Résolution Est Adoptée A L'unanimité

Les résolutions ont été prises à Montauban le 31/12/2024

De tout ce qui précède, il a été dressé, le présent P.V, qui après lecture, a été immédiatement signé par les associés de la société.

SIGNATURES :

Mr ALLOUCH BILAL



Mr. TAHRI MUSTAPHA

